



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère
éducation
nationale



Le Ministre

Paris, le

25 NOV. 2009

Madame la Vice-Présidente,

Vous avez bien voulu me faire part de vos réflexions sur l'incertitude qu'engendrerait l'utilisation par les services du ministère de l'Éducation nationale ou par moi-même du terme « bilingue » associé à l'enseignement linguistique.

Je tiens à vous rassurer quant à la possibilité offerte à tous les élèves scolarisés en France, d'étudier plusieurs langues. Notre système éducatif est marqué par une grande diversité sur ce point, au prix, d'ailleurs, de moyens budgétaires importants.

Il n'est pas question d'affaiblir cette richesse, bien au contraire. La prochaine réforme du lycée insistera sur la multiplicité des choix offerts aux élèves dans cette perspective. Je tiens enfin à vous rappeler que l'enseignement de l'allemand fait, quant à lui, l'objet d'une attention soutenue de la part de mes services, afin de préserver son rayonnement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes respectueux hommages

Xavier DARCOS

Madame Astrid GUILLAUME
Vice-Présidente de l'Observatoire
Européen du Plurilinguisme
4, rue Léon Séché
F-75015 PARIS

Réf : MEN/TT/CAB BDC SC 567980